

**FICHE D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE**  
2021-2022

**PARENTS**

**NOM DU PERE :**

**NOM DE LA MERE :**

**PRENOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**ADRESSE :**

**N°DE TEL :**

**N°DE TEL :**

**MAIL :**

**MAIL :**

**ENFANTS**

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe

**- VOTRE ENFANT MANGERA A LA CANTINE :**

**-Tous les jours.**

**- Occasionnellement**

**- A jours fixes, si oui précisez le ou les jours :**

**- TYPE DE REPAS SOUHAITE :**    -Standard

**- De substitution (sans porc ou végétarien)**

**- VOTRE ENFANT BENEFICIE-T-IL D'UN PAI ?**

**- Oui (merci de nous transmettre une copie.)**

**- Non**

**- VOTRE ENFANT MANGERA A LA CANTINE LE JOUR DE LA RENTREE :**    - Oui

**- Non**

**J'atteste que le ou les enfants inscrits ne présentent pas d'allergie(s) alimentaire(s) sévère(s).**

**Fait à Maisoncelles en Brie, le :**

**Signature :**

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE 2021-2022

Le présent règlement régit les conditions de fonctionnement de la cantine scolaire gérée par le SIRP de Giremoutiers- La Haute-Maison- Maisoncelles en Brie. La cantine est un service facultatif, organisé au profit des enfants du RPI, l'inscription à la cantine implique pour les parents, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### INSCRIPTIONS

L'inscription est obligatoire et valable pour toute l'année scolaire.

Il vous appartient de gérer les réservations ou annulations des repas depuis le site « Mon espace famille », en respectant les délais suivants :

Le LUNDI avant 15h pour les repas du JEUDI      Le MARDI avant 15h pour les repas du VENDREDI

Le JEUDI avant 15h pour les repas du LUNDI      Le VENDREDI avant 15h pour les repas du MARDI

**MERCI DE VOUS ASSURER D'ETRE A JOUR DE VOS PAIEMENTS AVANT TOUTE RÉINSCRIPTION.**

### TARIFS

La participation des parents au prix du repas est de 4,90 euros.

### DISCIPLINE

L'attention des parents est attirée sur la nécessité de sensibiliser leurs enfants au respect des règles de vie en collectivité. Les enfants doivent respecter le personnel présent en cantine et tenir compte de leurs remarques, respecter la tranquillité de leurs camarades, le matériel et les locaux.

Les enfants qui par leur mauvaise attitude, leur langage déplacé ou leur indiscipline répétée, troublent la période méridienne feront l'objet de sanctions plus sévères (-Rappel au règlement avec signalement aux parents, -Avertissement et convocation des parents pouvant conduire à une exclusion temporaire voire définitive de la cantine.)

### ALLERGIES

Nous ne sommes pas en mesure de fournir des repas aux enfants allergiques.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, il est demandé aux parents de fournir un repas adapté (dans un contenant adapté au four).

### SECURITE

Par mesure de sécurité, il est interdit aux enfants d'apporter tout objet de valeur (bijoux argent...) ou considéré comme dangereux. Notre responsabilité ne pourra être engagée en cas de perte, casse ou vol.

### PAIEMENT

La facturation est établie selon les inscriptions faites par vous-même, le règlement se fera suivant les modalités de paiement indiquées sur l'avis des sommes à payer envoyé par la Trésorerie de Coulommiers.

En cas d'absence, tout repas non annulé sera facturé puisque commandé. Il vous appartient d'agir au plus vite, en cas de maladie, pour gérer au mieux l'annulation des repas.

**Le Président du SIRP**

**Signature des parents ou représentants**